

Quelques notes sur le texte de Tony Andréani **« Socialisme et marché sont-ils incompatibles ? »**

Vincent Goulet, mai 2000.

L'idéal, dans une économie socialiste non utopique, serait de garder des mécanismes de régulation relativement simples et proche du sens commun (aujourd'hui fortement structuré par le capitalisme mais avec d'autres traditions vivaces : économie paysanne, survivance du mercantiliste, principes de l'échange « égal », prégnance de la gestion budgétaire familiale ou du « bon père de famille », etc.) , de parvenir à une planification minimale pour éviter la constitution d'une classe parasite, tout en éliminant la propriété privée et capitaliste des moyens de production - du moins pour les entreprises dépassant en effectifs salariés l'artisanat ou les TPE.

Le modèle de Tony Andréani, qui s'en remet au financement total des entreprises par le crédit, me semble le plus adéquat pour atteindre ces objectifs, car elles seraient susceptible de parvenir à une certaine autonomie tout en restant sous le contrôle, ou la surveillance, d'administrateurs représentant les différents « cercles » de son aire d'intervention économique : salariés, usagers, élus territoriaux, planificateurs nationaux... La relative autonomie des entreprises devra sans doute être encadré par des mécanismes de marché régulé permettant la véritable réalisation d'une plus-value dorénavant socialisée.

Les propositions de Schweickart viennent utilement compléter celles d'Andréani, qui lui adresse une juste réserve concernant le financement des banques (plutôt qu'une taxation du capital social des entreprise, mieux vaut faire appel à l'épargne de la population). Les entreprises, toujours autocontrôlées mais pas forcément toujours autogérées (cela dépend du statut de l'entrepreneur dans la société socialiste, question dont nous aurons certainement à discuter), sont amenées à constituer, par le remboursement de leurs prêts, un capital social, qui correspond à la valeur de leurs actifs. Sur la base de ces actifs et leur chiffre d'affaire peut être calculée leur rentabilité, la part affectée à l'autofinancement, le profit étant partagé entre le financement du « fond national d'investissement » et une prime ou augmentation de salaire pour les salariés.

Parmi les autres systèmes exposés, celui de Roemer me paraît particulièrement dangereux. Il vaut en effet mieux éviter un système de « d'actions/coupons » distribués aux citoyens, pour éviter le capitalisme populaire, mais aussi pour une raison de viabilité : si on peut échanger deux « mauvais coupons » d'une entreprise déficitaire contre un « bon coupon » d'une entreprise bénéficiaire, cela conduit à une concentration spéculative des coupons et/ou à l'instauration d'une liquidité, d'une monnaie de fait (ici, certains types de coupons), puisque l'argent *est* la mesure de l'échange, quelque soit sa forme physique, et ne devenant du pouvoir d'achat accumulé que dans un système social stabilisé. Si, dans le cas contraire, on ne peut échanger un coupon que contre un autre, l'échange devient inégal, sans intérêt, et donc impossible.

La logique de « distribution à la naissance » et de « reprise à la mort » des coupons fait qu'il peut être récupéré par les partisans d'une conception libérale du revenu d'existence, avec tous les dangers que cela comporte.

La force du modèle d'Andréani réside dans le différentiel entre les taux d'intérêts administrés et les taux de crédits libres. Même si le taux de crédit accessible par les entreprises devra être encadré par une politique globale de planification indirecte et démocratiquement décidée, il sera suffisamment souple pour permettre un arbitrage des banques coopératives en concurrence et la rémunération de leurs risques. Les entrepreneurs non capitalistes, qu'ils soient individuels (créateur et dirigeant d'entreprise socialisée) ou collectifs (dans le cas des coopératives) vont pouvoir négocier avec des interlocuteurs financiers sur des bases économiques et non financières (puisque le profit maximal n'est pas l'objet de ces banques), et surtout pouvoir trouver chez une banque des crédits de développement refusés par une autre.

Il sera tout à fait utile d'introduire une dimension territoriale dans la collecte et l'allocation de l'épargne. Organisées sur un modèle proche des actuelles Caisses d'Épargne (qui sont devenues des caisses locales d'investissement, du moins de manière formelle), ces banques municipales, départementales ou régionales pourront être administrées, sur le modèle des autres entreprises, par des représentants de leur personnel, des représentants du Plan National, des représentants des épargnants, des entreprises clientes et des collectivités locales. Un fond de péréquation géré par le Plan National devra soutenir les banques sur les territoires les plus pauvres.

Cette territorialisation maximale de l'épargne et du crédit sera non seulement une occasion de fortifier le « lien communautaire » comme le désire Weisskopf et de reconnaître l'espace physique comme le premier lieu de socialisation (contre les tendances à la dématérialisation et la communautarisation inégalitaire par les réseaux de notre « société de l'information ») mais aussi une façon de défendre le droit des gens à se développer par eux-mêmes et selon leurs valeurs propres, avec un bénéfice écologique évident puisqu'il s'agit de rapprocher les lieux de production et de consommation, et de réduire ainsi les flux de transport.

Du moment que ce cadre territorial de l'investissement, de la production et de l'échange est respecté, le socialisme de marché a toute sa légitimité. D'ailleurs, quand on lit le texte d'Andréani, on imagine spontanément plutôt le monde des entreprises moyennes que les grands groupes nationaux ou internationaux. Pour ceux-ci, il devra être procédé à une nationalisation (pétrole, télécom, automobile, médicaments, etc.) ou à un démantèlement, pour retrouver des tailles humaines et restaurer les conditions d'une « concurrence de marché socialiste » - même si c'est au prix d'une augmentation des coûts de production, ceux-ci étant compensés par une meilleure cohérence sociale et une qualité de vie accrue.

Cependant, il convient de comprendre le terme territorial non pas dans un sens restreint et limité à des aires géographiques de petites tailles, mais au sens de l'adéquation entre processus productif et formation de la demande (« taille critique » aussi bien des entreprises que des territoires) et du contrôle démocratique optimum de la formation de cette demande. Ainsi, suivant les biens produits, plusieurs territoires peuvent se superposer, du quartier ou village à l'Europe entière.

Devine met le doigt sur un problème important de l'économie socialiste : il ne s'agit pas seulement de l'allocation des ressources et de la motivation des agents, mais aussi de « la découverte des opportunités et la mobilisation des savoirs tacites ». Celles-ci seront facilitées par la proximité des entreprises et des marchés avec les cadres pratiques et existentiels des citoyens et des groupes sociaux : la ville, la région. L'accès à la démocratie sociale et économique ne peut se concevoir sans

un passage par la démocratie locale, celle-ci retrouvant son sens dans une extension de ses dimensions à tous les aspects, notamment économiques, de la vie en commun.

Sur ces bases, et sous la forme de délégation mandatée ou de représentation, des mécanismes démocratiques concernant le Plan, la protection sociale, les services publics et les grandes entreprises peuvent être mis en place sous le contrôle permanent des citoyens qui auront pu déjà faire, dans leur propre cercle, l'expérience du pouvoir.

Andréani propose parmi ces pistes d'expérimentation du socialisme en système capitaliste le développement du « tiers secteur ». Celui-ci prendra d'autant plus de consistance qu'il aura une forte assise territoriale. Par ce levier, nous pourrions toucher d'autres champs économiques – notamment par la promotion de l'autogestion. Aujourd'hui en France et en Europe, les collectivités locales existent, elles ont des moyens d'actions et des budgets, certes limités, mais réelles. Elles ont une réelle légitimité aux yeux des citoyens, qui d'ailleurs se tournent souvent vers elles lorsqu'elles sont en difficultés économiques et sociales.

Les prochaines élections municipales pourront être l'occasion de formuler nos propositions et de les confronter aux désirs et attentes de nos concitoyens.